

Siéance du 4 Décembre 1935

L'an mil neuf cent trente-six, le quatre Décembre, à 21 heures le Conseil Municipal de la ville de Montrejeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus Maire.

Présents: M. M. Bouche, Marxigot, Boudoumet, Gusségué, Vallet, Luard, Reynet, Ogeun, Labaule, Sorbessan, Bixabent, Ladere.

Absents: M. M. Barone, Blanchard, Castet, Baycheune, Giraudon, Seilhan, Subarbielle.

Budget Prévisionnel de 1936
adopté par le Conseil Municipal.

Recettes ordinaires

1 - Attribution sur les patentes	1500 ..
2 - Attribution sur fonds communs des boissons	21000 ..
4 - Attribution sur chiffre d'affaires	11000 ..
5 - Secours et contributions foncières et mobilières	1100 ..
7 - 11 " 1 ^{er} assistance aux vieillards	6000 ..
8 - 2 " 1 ^{er} " médicale gratuite	7000 ..
11 - 1 " 1 ^{er} secours aux familles nombreuses	100 ..
12 - 1 " 1 ^{er} " femmes en couches	500 ..
13 - 5 " 1 ^{er} chemins vicinaux	2346 ..
14 - 3 " 1 ^{er} " " ordinaires	1426 ..
16 - Taxe vicinale	33029 ..
20 - Taxe sur les chiens	1500 ..
23 - Taxe sur automobiles	13000 ..
29 - Droits de place	105000 ..
33 - Redevance passerelle rue du Parc	300 ..
34 - d. conducteurs électriques	21 ..
35 - Attribution sur fonds communs suite suppression droit 1 ^{er} patentes	
39 - Revente sur l'Etat.	115 ..
41 - Intérêts fonds placés au Trésor.	650 ..
43 - Location pp ^{te} communales	540 ..
48 - Produits des concessions au cimetiére	1500 ..
51 - Location carreau provisoire	300 ..
53 - Concessions d'eau	55000 ..
56 - Redevance sur Gourdau-Golignay pp ^{te} sapeurs-pompiers	1060 ..
57 - Produit expéditions actes administratifs.	20 ..
58 - Droits sur les permis de chasse.	1800 ..
62 - Versement Bureau Bienfaisance 1 ^{er} secours aux indigents	1000 ..
64 - Part sur fonds communs cartes d'identité d'étrangers.	400 ..
65 - Remb ^t le requéreur de l'acte de part trois force motrice.	2000 ..
Total des recettes ordinaires	
	249037 ..

Recettes extraordinaires

66 - 7 centimes p ^r emprunt de 150.000	7571.84
67 - 8 " " 50.000	3786.12
68 - 46 " " 200.000	22022.20
69 - 18 " " 100.000	8343.20
70 - 14 " " 100.000	6324.04
71 - 5 " " 37.500	2371.51
72 - 3 " " 28.600	1414.67
73 - 5 " " 37.800	2445.90
74 - 11 " " 40.000	5065.94
75 - 9 " " 50.000	3751.00
76 - 9 " " 30.000	4185.56
77 - 5 " " 39.000	2524.66
78 - Retourne de l'impôt et le revenu d'emprunts inconvertibles	2558.00
79 - Bonification d'intérêt d'emprunts 1894-1438	1832.00
Total des recettes extraordinaires	71422.64

Récapitulation des recettes

Recettes ordinaires	249.037.
Recettes extraordinaires	71422.64
Total des recettes	<u>320459.64</u>

Dépenses ordinaires

1 - Traitement du secrétaire et des employés de la Mairie	16496.00
2 - Frais de bureau de la Mairie	500.00
3 - Imprimés à la charge des communes	200.00
4 - Frais des registres de l'état civil	300.00
9 - Frais de confection des rôles	300.00
12 - Traitement du garde-champêtre	5816.00
16 - Timbre des mandats et registres de comptabilité	600.00
18 - Entretien du service des eaux	18000.00
21 - Abonnement aux publications administratives	500.00
22 - Salaire du tambour-afficheur	5216.00
23 - 1/10 personnel au Rec. Municipal	383.00
24 - Indemnité au fossoyeur	2500.00
25 - d° au carillonneur	500.00
26 - d° aux médecins de l'état civil	600.00
27 - d° pour charges de famille	1000.00
28 - Salaire de l'agent auxiliaire	1300.00
31 - Contributions	5500.00
32 - Redevances p ^r conducteurs électriques	20.00
33 - Redevance p ^r prise d'eau à la Meste	410.00
34 - Entretien des bâtiments communaux	4000.00
37 - Assurances diverses	3000.00

38 - Entretien et remontage de l'horloge	400 ..
40 - Abonnement au téléphone et provision	500 ..
41 - Indemnité p. distribution de télégrammes	400 ..
42 - " p. service postal de 12 à 14 ^h le lundi	600 ..
43 - Redevance p. éclairage de l'avenue de la Gare	325 ..
44 - Contingent p. les enfants assistés	3000 ..
45 - d. p. les aliénés	4000 ..
46 - Dépenses d'assistance aux vieillards	9000 ..
47 - d. d. médicale gratuite	10000 ..
49 - Contingent p. familles nombreuses	100 ..
50 - d. p. femmes enceintes	500 ..
51 - d. p. santé publique	2500 ..
52 - Inspection sanitaire des boeries	7000 ..
58 - Prime à la Natalité	500 ..
65 - Indemnité logement aux instituteurs	1672 ..
66 - Chauffage et balayage des classes	4000 ..
68 - Indemnité à la Maîtresse de cuisine	500 ..
70 - Salaire de la femme de service à l'école maternelle	2444 ..
73 - Subvention à la Caisse des écoles	500 ..
74 - Subvention au Comité du Turisme anti-tuberculeux	100 ..
76 - Indemnité surveillance aux instituteurs	3900 ..
77 - Subvention à l'U. S. M.	1000 ..
78 - d. aux Cadets du Comminge	1000 ..
79 - d. à la Musique	5000 ..
80 - d. à la Société Secours Mutuels	1000 ..
81 - d. au Foot-Club Montoiseux	500 ..
82 - d. à la Société Fêcheurs à la ligne	200 ..
83 - Entretien des quais, rues et places publiques	7000 ..
84 - Eclairage rues et bâtiments communaux	49000 ..
86 - Salaire des cantonniers de la voie urbaine	15375 ..
87 - Force motrice	6000 ..
90 - Entretien chemins vicinaux ordinaires	35276 ..
93 - Frais généraux	250 ..
94 - Chemins G. de communication	1305 ..
101 - Fête du 14 Juillet	4000 ..
102 - Autres fêtes publiques	4000 ..
103 - Abonnement à la Société des Auteurs	50 ..
104 - Subvention aux pupilles de la Nation	100 ..
106 - Frais d'huile graissage usine M. M. M.	1000 ..
107 - Port régisseur de l'eau s/ précédents	9000 ..
108 - Travaux et achats divers	12000 ..
109 - Salaires pompiers	6000 ..
110 - Recensement de la population	2000 ..

111. Participation commune à refonte d'une cloche		1000
112. Dépenses imprévues		1271.51.
Total des dépenses ordinaires		249 209.51.
Dépenses extraordinaires		
113. Annuité de l'emprunt de 135 000		7571.84
114. do do 50.000		3986.12
115. do do 200.000		22022.20
116. do do 100.000		8543.20
117. do do 100.000		6324.04
118. do do 37.500		2371.51
119. do do 28.600		1808.66
120. do do 37.800		2445.90
121. do do 90.000		6503.94
122. do do 50.000		3365.50
123. do do 30.000		4183.56
124. do do 39.000		2523.66
Total des dépenses extraordinaires		71 250.13.

Récapitulation des Dépenses.

Dépenses ordinaires	249 209.51
Dépenses extraordinaires	71 250.13.
Total des dépenses.	<u>320 459.64</u>

Budget
Bureau de Bienfaisance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal. du budget du Bureau de Bienfaisance pour 1936.

Le Conseil, après en avoir pris connaissance, l'approuve et l'arrête à :

En toutes recettes, à	11 312. 00
En toutes dépenses, à	11 312. 00

M. le Maire communique à l'assemblée une circulaire de M. le Préfet en date du 18 novembre 1935 relative à l'application du décret-loi du 23 octobre 1935.

Il expose que le décret du 16 juillet 1935 a institué un prélèvement de 10 % sur toutes les dépenses publiques et que ce prélèvement est opéré automatiquement sur les dépenses de personnel, subventions et intérêts de dettes.

Par contre le décret-loi du 23 octobre 1935 stipule que le montant des réductions à opérer sur les crédits de travaux, de fournitures et de fonctionnement de services doit être fixé par l'assemblée sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle.

Pour l'exécution de ce décret, M. le Préfet a revoyé le projet de budget pour 1936 et a invité l'assemblée à se prononcer sur le montant des réductions à opérer sur les crédits en question.

Le Conseil Municipal.

Après avoir examiné successivement chacune des inscriptions figurant au projet de budget de 1936

Considérant que pour la détermination de la réduction des crédits de travaux, de fournitures, et de fonctionnement des services, il importe de tenir compte de la nécessité de certains travaux dont la réalisation s'impose, de l'urgence qui s'attache à l'exécution des projets en cours et du souci de ne pas compromettre le fonctionnement normal des services;

Décide de maintenir en entier les crédits déjà prévus au budget primitif de 1936, autres que ceux qui sont soumis d'office aux prélèvements institués par les décrets-lois.

Immeuble Bexius

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bexius relative à son immeuble dont l'acquisition par la commune a été présentée et dont voici les termes :

"Je vous remercie de votre aimable lettre dont je n'ai pris connaissance qu'au retour d'une longue absence et vous prie de m'excuser du retard que j'apporte à vous répondre.

Je regrette qu'il ne vous ait pas paru possible de préciser votre offre ce qui, je l'espérais, pouvait simplifier nos transactions.

Je fais donc procéder actuellement à l'estimation de la propriété et attends ces renseignements pour pouvoir vous faire connaître, à mon tour, les conditions que je puis fixer."

Après cette lecture, le Conseil Municipal est d'avis également de faire procéder à l'estimation de cet immeuble et charge M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Terrain des ordures

M. le Maire expose au Conseil que le terrain communal sur lequel sont déposées les ordures, près le Cimotière, a fait l'objet à plusieurs reprises de plaintes des habitants de l'avenue de l'Égalité, qui prétendent, d'ailleurs avec raison que pendant la période chaude, des odeurs nauséabondes empestent l'air; que des légions de rats attirés par les déchets ménagers, menacent d'envahir le quartier et qu'il paraît utile de faire droit aux justes réclamations qui se sont élevées comme aussi de supprimer la proximité choquante de ce dépôt d'ordures avec le Cimotière.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant le bien-fondé des réclamations produites et estimant, à son tour, peu recommandable la proximité de ce dépôt d'ordures avec le Cimotière.

Vote la vente, par adjudication, aux enchères publiques, dans les formes prescrites par l'article 89 de la loi du 5 avril 1884 du terrain des ordures

Il donne mandat à M. le Maire pour réaliser cette vente par adjudication en totalité ou par lots; pour choisir tous officiers publics en vue de cette vente (adjudication); faire dresser le cahier des charges préalable ainsi que pour faire établir les plans et état descriptif et estimatif.

Acquisition
d'un nouveau terrain
des ordures.

du terrain et faire toutes diligences nécessaires.

M. le Maire expose qu'en conséquence de la décision qui vient d'être prise par le Conseil Municipal au sujet du terrain des ordures, la commune n'ayant aucun autre emplacement à sa disposition, il convient d'envisager l'acquisition d'un nouveau terrain.

La Commission des travaux s'est réunie et s'est rendue sur les lieux pour examiner la parcelle de terre offerte, à cet effet. Cet immeuble situé au nord et à 200 mètres environ du précédent, non loin du chemin de Bugnon, d'une contenance de 75 ares environ, a paru réunir les conditions indispensables à l'usage pour lequel il est destiné.

Il ajoute que les frais d'acquisition de ce terrain semblent devoir être couverts, du moins pour la plus grosse part, par le produit de la vente du terrain des ordures dont le Conseil vient de décider la vente; que le propriétaire de ce terrain consent à le céder amiablement à la commune.

Il propose, en conséquence, au Conseil Municipal de faire l'acquisition

Le Conseil, sur l'exposé de M. le Maire

considérant que l'acquisition d'un nouveau terrain pour service de dépôt d'ordures, devient indispensable par suite de l'aliénation du terrain communal existant actuellement;

que le nouveau terrain envisagé réunit toutes les conditions nécessaires pour l'usage que l'on doit en faire;

Après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de la parcelle de terrain envisagée et à en faire dresser, par un expert, les plans et procès-verbal descriptif et estimatif.

Électrification
du boulevard.

M. Tallet, conseiller municipal, rend compte qu'il s'est occupé des projets d'électrification du boulevard et du jardin de la Salle. Il a dressé un devis approximatif qui s'élève à 33.240 francs.

Le projet est renvoyé à l'étude.

Adduction d'eau

M. le Maire donne lecture d'un rapport Labat relatif au service d'adduction d'eau.

L'Ingénieur du Service vicinal est chargé de l'étude de ce projet.

Revision Liste électorale

M. Guységue est désigné pour faire partie de la 1^{ère} Commission de revision de la liste électorale

M. M. Dorbessay et Bondoumet pour la 2^e Commission

Renouvellement de contrat
électricité

Le Conseil Municipal s'occupe ensuite de la question "électricité et gaz". Après avoir envisagé longuement divers points de rue, il est décidé que M. le Maire demandera immédiatement à la Société "Électricité et gaz des Tyssières" de vouloir bien faire au plus tôt, au Conseil, des propositions pour un nouveau contrat.

Le Maire donne ensuite connaissance d'une lettre du Civi-Boyer de Montréjean sollicitant la prise en charge par la commune

des frais d'éclairage de l'église. Il demande au conseil de vouloir bien en décider.

Le conseil Municipal, reconnaissant que l'église est un bâtiment communal dont tous les habitants peuvent profiter, décide, à l'unanimité que les frais d'éclairage de l'église seront payés, à partir du premier Juillet 1931 sur le budget communal au même titre que les frais d'éclairage des autres bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Bureau
 Maire
 H. Joux
 Conseillers
 M. Bouclet
 Roger de Lamoignon